

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE



Office Public Municipal
d'habitations à bon
marché

Direction :

BUREAU :

126/1/2

LILLE, LE

Délégation

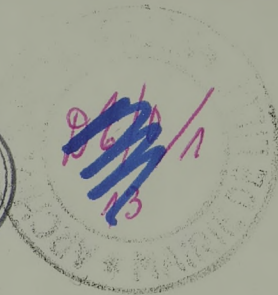
Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

par



N°

Office Public Municipal
d'Habitations à Bon Marché.

Délégation

Rapport de M. le Maire,

Mes chers collègues,

Aux termes de l'article 10 de la loi du 5 Décembre 1922, les Conseils d'Administration des Offices Publics d'Habitations à Bon Marché doivent comprendre, notamment, six membres désignés par le Conseil Municipal et dont le mandat expire avec celui du Conseil.

Il y a donc lieu de désigner six nouveaux délégués du Conseil Municipal au sein de cet organisme.

En application de l'art. 51 de la loi du 5 Avril 1884, nous vous prions de procéder, au scrutin secret, à la désignation de ces six membres.

Le Conseil Municipal, conformément au vote émis par bulletin secret, établit, ainsi qu'il suit, la liste de ses représentants au poste d'administrateur de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché :

M.M. DOYENNETTE, LECOMTE, BROUX, Arthur TYTGAT,

Gabriel Leroy - De Neve